

ARRÊTÉ DCAT/ BEPE/ N°2022- 216

du 10 OCT. 2022

**portant renouvellement des membres de la commission de suivi de site (CSS)
pour l'installation de stockage de déchets non dangereux exploitée par la société
Sita Lorraine à Téting sur Nied**

Le préfet de la Moselle
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-2, L.125-2-1, R.125-8-1 à R.125-8-5 et D.125-32 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment son article 45 ;

Vu le décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent Touvet, préfet de la Moselle ;

Vu l'arrêté préfectoral DCL n° 2020-A-93 du 31 décembre 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier Delcayrou, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-DEDD/IC-73 du 8 mars 2007 modifié autorisant la société Sita Lorraine à poursuivre l'exploitation d'une installation de stockage de déchets non dangereux sur le territoire de la commune de Téting sur Nied ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-DLP/BUPE-96 du 4 avril 2013 portant création d'une commission de suivi de site (CSS) pour l'installation de stockage de déchets non dangereux exploitée par la société Sita Lorraine à Téting sur Nied ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-DCAT/BEPE du 25 août 2017 modifiant l'arrêté préfectoral n°2013-DLP/BUPE-96 du 4 avril 2013 portant création d'une commission de suivi de site (CSS) pour l'installation de stockage de déchets non dangereux exploitée par la société Sita Lorraine à Téting sur Nied

Considérant que la durée du mandat des membres de la CSS est fixée à 5 ans par l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 4 avril 2013 susvisé, et qu'il convient donc de procéder à leur renouvellement ;

Sur proposition de monsieur secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

A R R E T E

Article 1 :

L'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2013-DLP/BUPE-96 du 4 avril 2013 est modifié comme suit :

«

- **Collège « Administrations de l'État » :**
 - le préfet ou son représentant ;
 - le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Grand Est ou son représentant, inspecteur de l'environnement ;
 - le directeur de l'agence régionale de santé (ARS) Grand Est ou son représentant.

- **Collège « Collectivités Territoriales » :**
 - le président du conseil départemental ou son représentant ;
 - le maire de la commune de Téting sur Nied ou son représentant ;
 - le maire de la commune de Lelling ou son représentant ;
 - le maire de la commune de Guessling-Hemering ou son représentant ;

- **Collège « Exploitants » :**
 - le responsable de l'activité de stockage pour la zone est ou son représentant ;
 - le responsable du site de Téting sur Nied ou son représentant ;
 - la responsable du service environnement ou son représentant.

- **Collège « Riverains » :**
 - le représentant de Epage des Eaux Vives des 3 Niefs ou son suppléant.

- **Collège « Salariés » :**
 - Deux représentants des salariés de la société Sita Lorraine choisis parmi les salariés protégés au sens du code du travail ou leurs suppléants.

- **Personnalité qualifiée**

En fonction de l'ordre du jour de la CSS, une invitation peut être adressée à toute personne dont l'expertise est jugée souhaitable par le président de la CSS ou son représentant, en tant que personne qualifiée.

La liste nominative des membres de la CSS désignés par le préfet est tenue à jour par la préfecture et mise en ligne sur le site internet de la DREAL Grand Est. »

Article 2 - Publications

Le présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle et publié sur le site internet des services de l'État en Moselle.

Article 3 - Exécution

Le secrétaire général de la préfecture de Moselle, le sous-préfet de Forbach-Boulay-Moselle, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la CSS.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Olivier Delcayrou

Délais et voie de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans le délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Strasbourg.

Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public peuvent déposer leur recours par voie dématérialisée via l'application Télérecours depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

ANNEXE 1

Liste nominative des membres de la CSS pour les installations de la société Sita Lorraine

COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »	
Administration	Service
M. LE PREFET	
DREAL	Unité départementale de la Moselle
ARS	Service veille et sécurité sanitaires et environnementales

COLLÈGE «COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »				
	Nom - Prénom	Qualité	Adresse postale	
Titulaire	M. WEITEN Patrick	Président du département de la Moselle	Hôtel du département 1 rue du Pont Moreau CS 11096	57036 Metz Cedex 1
<i>Suppléant</i>	<i>Mme BECKER Marie-Elisabeth</i>	Conseillère départementale de la Moselle	Hôtel du département 1 rue du Pont Moreau CS 11096	57036 Metz Cedex 1
Titulaire	M.le maire	Mairie de Teting sur Nied	3 rue de Laudrefang	57385 Teting sur Nied
Titulaire	M.le maire	Mairie de Lelling	1 rue des Jardins	57660 Lelling
Titulaire	M.le maire	Mairie de Guessling-Hemering	Rue Principale	57380 Guessling- Hemering

COLLÈGE « EXPLOITANTS »				
	Nom - Prénom	Qualité	Adresse postale	
Titulaire	M. CRAUSER Vincent	Responsable de l'activité de stockage pour la zone Est	Suez RV Nord-Est Route de Mousson	54700 Lesmenils
Titulaire	M. JANNIN Laurent	Responsable du site de Teting sur Nied	Suez RV Nord-Est Route de Mousson	54700 Lesmenils
Titulaire	Mme GOURLIN Bénédicte	Responsable du service environnement	Suez RV Nord-Est Centre régional Nord Est 17 rue de Copenhague	67300 Schiltigheim

COLLÈGE « RIVERAINS »				
	Nom - Prénom	Qualité	Adresse postale	
Titulaire	M. BEHR Gaël	Technicien de rivière Epage des Eaux Vives des 3 Nied	Epage de Eaux Vives des 3 Nied Route de Brecklange	57220 Boulay-Moselle
Suppléant	M. LACK Rémy	riverain	5 rue du Presbytère	57385 Teting sur Nied

COLLÈGE « SALARIES »				
	Nom - Prénom	Qualité	Adresse Postale	
Titulaire	Mme REIN Nadine	Représentante des salariés site de Teting sur Nied	Suez RV Nord-Est Route de Mousson	54700 Lesmenils
Titulaire	M. CHEVREUX Yannick	Représentant des salariés	Suez RV Nord-Est Route de Mousson	54700 Lesmenils
Titulaire	Mme RIEDINGER Stéphanie	Représentant des salariés de proximité Lesmenils	Suez RV Nord-Est Route de Mousson	54700 Lesmenils